

Paris, le 20 janvier 2015

Le Premier Ministre

n° 5764/SG

à

Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs les secrétaires d'Etat

Objet : Optimisation des dépenses du système d'information de l'État

Annexe : 1

Fin 2013, le gouvernement a chargé le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État) de lui proposer tous les leviers permettant de transformer en profondeur les systèmes d'information des administrations au profit de l'innovation dans le service public et au bénéfice de l'agent et de l'utilisateur, dans un contexte d'économies exigeantes. **L'objectif assigné est de diminuer la dépense informatique annuelle de 500 à 800 M€ en 3 à 5 ans sur le périmètre de l'ensemble des ministères**, sur la base des dépenses constatées en 2013, tout en modernisant le système d'information de l'État. Les travaux engagés avec les responsables informatiques de chaque ministère et les services et directions transverses concernés (achats, budget, ressources humaines et sécurité des systèmes d'information), ont permis d'identifier les nombreuses pistes d'optimisation, dans tous les domaines de la gestion du système d'information, qui pourraient permettre d'atteindre la cible fixée par le gouvernement.

Le décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État a été **la première étape de la transformation nécessaire à l'atteinte de cet objectif, en affirmant l'existence et l'unicité du système d'information de l'État.**

La seconde étape, pilotée par la DISIC avec l'appui de la direction du budget, vise désormais à doter le gouvernement des instruments financiers adaptés au pilotage du système d'information et à la concrétisation de ces opportunités de modernisation.

En premier lieu, les dépenses informatiques sur lesquelles doivent porter les efforts de rationalisation, de transformation et de modernisation feront l'objet d'un suivi précis et rapproché, centralisé par la DISIC qui en animera l'analyse interministérielle, en lien avec les secrétaires généraux des ministères, afin de dégager les objectifs collectifs et déclinés par ministère. Pour rendre opérant ce suivi renforcé, vos services devront **mettre en œuvre le référentiel des activités SIC pour tous les programmes au plus tard au 1^{er} janvier 2016** au sein du référentiel des activités de programmation budgétaire. Cet instrument indispensable au dialogue de gestion permettra une mesure plus exhaustive des dépenses et des économies réalisées.

En second lieu, conformément à l'article 3 du décret du 1^{er} août 2014 qui prévoit la transmission de vos plans d'investissement, je charge la DISIC d'organiser avec vos services un dialogue continu sur les portefeuilles de projets et d'activités afin d'**identifier, pour le 1^{er} avril 2015 puis chaque année à la même date, une cible annuelle d'économies**. Ces économies seront permises notamment par la mutualisation, l'optimisation des achats et des choix d'investissements ainsi que la généralisation des meilleures pratiques de gestion du système d'information de l'État. Les dépenses du système d'information de l'État, tel que décrit à l'article 1^{er} du décret précité, s'élèvent à 2 milliards d'euros annuels, hors masse salariale. L'effort portera prioritairement sur les programmes énumérés en annexe dont les dépenses informatiques cumulées se sont élevées à 1,5 milliard d'euros en 2013.

Enfin, ce dialogue servira à préparer les contributions ministérielles au budget centralisé dont j'ai demandé la création et dont la gestion sera confiée à la DISIC afin de financer de nouveaux investissements collectifs porteurs d'économies futures. Ce budget sera alimenté dès 2016, et chaque année ensuite, par un transfert en gestion depuis les budgets de vos ministères. Ce transfert correspondra au besoin de financement des investissements interministériels qui auront été décidés après avis du conseil du système d'information et de communication de l'État, en fonction des économies constatées en exécution l'année précédente.

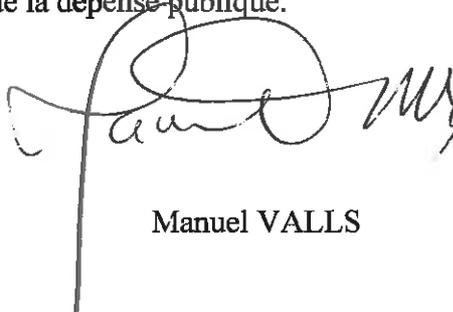
Cette nouvelle approche requiert la poursuite de la consolidation du suivi de vos projets et activités informatiques, dont je souhaite l'accélération afin que les premières opportunités de modernisation et de mutualisation du système d'information puissent être identifiées et étudiées dès le début de l'année 2015.

Je demande également à la DISIC de bâtir pour le 1^{er} juin 2015 un tableau de bord des projets sensibles pour le gouvernement, soit en raison de leur coût, soit du fait de la valeur du service qu'ils permettront de rendre. Ce tableau de bord sera régulièrement actualisé. Les projets qu'il rassemble feront **l'objet d'une vigilance accrue et d'une sécurisation de la part de la DISIC**.

Je vous demande de vous assurer de la mise en œuvre de cette démarche dans vos services et d'en tirer les conséquences sur vos organisations et vos modes de gouvernance.

La DISIC, placée sous l'autorité de la secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique, **guidera la mise en œuvre de cette démarche et me rendra compte régulièrement de l'état d'avancement**. Elle assurera simultanément le pilotage et la performance du portefeuille des investissements collectifs et veillera à mettre en place, avec le conseil du système d'information et de communication de l'État, les dispositifs de gouvernance nécessaires à la réussite des chantiers de transformation numérique de l'État.

La mise en place de cette dynamique innovante nécessite la participation active et volontariste de tous vos services. C'est la condition indispensable pour que nous réussissions la transition numérique de l'Etat, enjeu majeur de la modernisation de l'action publique, tout en garantissant la nécessaire maîtrise de la dépense publique.



Manuel VALLS

Annexe 1
Périmètre du suivi rapproché des dépenses informatiques

Programme	Libellé du programme
0156	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local (MEFI)
0212	Soutien de la politique de la défense (MINDEF)
0176	Police nationale (MI)
0221	Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État (MEFI)
0166	Justice Judiciaire (MJ)
0214	Soutien de la politique de l'éducation nationale (MEN)
0310	Conduite et pilotage de la politique de la justice (MJ)
0152	Gendarmerie Nationale (MI)
0129	Coordination du travail gouvernemental (SPM)
0307	Administration Territoriale (MI)
0216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (MI)
0217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEDDE)
0105	Action de la France en Europe et dans le monde (MAE)
0203	Infrastructures et services de transports (MEDDE)
0302	Facilitation et sécurisation des échanges (MEFI)
0155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail (Ministère du Travail)
0218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière (MEFI)
0124	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (MASS)
0215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (MAAF)
0333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (SPM)
0220	Statistiques et études économiques (MEFI)
0107	Administration pénitentiaire (MJ)
0224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (MCC)
0762 ¹	Optimisation de l'usage du spectre hertzien
0303	Immigration et asile (MI)
0161	Sécurité civile (MI)
0205	Sécurité et affaires maritimes (MEDDE)
0752 ²	Fichier national du permis de conduire (MI)
0751	Radars (MI)

¹ CAS 700 « gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien ».

² CAS 740 « contrôle de la circulation et du stationnement routier ».